

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Marie-Michele Lamarche

<https://www.cadre21.org/membres/17f130de740ecd3f648673e5>

Date d'obtention : 2020-11-19 16:42:39



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque l'on est informé par un élève d'une situation de sexto nous devons débiter les étapes de la trousse soit:

- 1- Parler à la victime ou à la personne qui rapporte l'évènement
- 2- remplir une grille avec la personne pour nous permettre d'évaluer la situation
- 3- Vérifier l'information en parlant par exemple aux autres témoins (remplir grille). Ne jamais regarder les photos ou vidéo
- 4-Évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Dans le cas d'un acte malveillant, saisir le cellulaire et contacter la police immédiatement
- 5- Dans le cas d'un acte impulsif, rencontrer l'instigateur. Lui demande de remplir lui-même la grille et confisquer son cellulaire
- 6- Contacter le service de police pour la suite des choses
- 7- Contacter les parents pour les informer de la situation et de la suite des choses

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation amène son lot de questionnement pour l'intervenant puisqu'elles sont toutes uniques malgré des éléments semblables.

Il est important de bien comprendre et maîtriser les éléments de la trousse afin d'avoir une intervention fluide et juste.

Une discussion entre collègue qui ont suivi la formation peut être aidante si on a des doutes ou des oublis sur la démarche

Les situations ne sont pas toujours fixes, elles peuvent évoluer plus on en apprend ou plus on parle à des jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque les photos ont été envoyé de façon pleinement consentante, que la personne est bien avec cela et qu'elles n'ont pas été partagées, je comprends qu'ils s'agisse de photos illégales et qu'il peut y avoir des conséquences plus tard que les jeunes ne prévoient pas, mais intervenir dans cette situation est plus délicate pour moi.

Définir si une photo en maillot, en sous-vêtement, une pose suggestive, etc entre dans le protocole sexto. Des fois, la limite entre photo pornographique peut être mince